

# **FMF : hausse de la CSG et compensations annoncées...**

... pour la FMF, concernant les médecins libéraux et leur fiscalité, le Premier ministre a rendu une mauvaise copie le 5 septembre.

En effet, la déception était grande car, quand le Président Macron a annoncé des mesures compensatoires à venir à la majoration du taux de CSG pour les travailleurs indépendants, il n'a pas précisé qu'elles ne s'appliqueraient pas à tous.

La FMF a pris connaissance avec la plus grande satisfaction des précisions apportées dès le 6 septembre par Madame Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, suite aux annonces faites la veille à Dijon par Monsieur Edouard Philippe, Premier ministre.

Par ce texte qui répond à la majeure partie de nos interrogations formulées le jour même, le Gouvernement s'engage à tenir sa promesse de compensation effective de la majoration de la CSG pour tous les actifs indépendants, dont les médecins libéraux. La FMF se réjouit de cette clarification qui était urgente et indispensable.

La FMF veillera à la mise en place des mesures adéquates pour tous les médecins dans le cadre de cette réforme fiscale, ainsi qu'à leur bonne adaptation aux contreparties sociales du conventionnement en secteur à honoraires opposables pour les médecins exerçant dans celui-ci.